REPUBLIQUE FRANCAISE

20007190000035

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

CC Vendée Grand Littoral

POSTE COMPTABLE **: TRESORERIE MOUTIERS LES MAUXFAITS**

SERVICE PUBLIC LOCAL
CC Vendée Grand Littoral

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET **: Budget Déchets Ménagers Et Assimilés**

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l’exercice 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 372 972,79	1 362 850,20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 10 122,59
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 372 972,79	1 372 972,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	659 655,00	397 321,35
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 262 333,65
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	659 655,00	659 655,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 032 627,79	2 032 627,79

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	622 550,00	0,00	214 512,00		214 512,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	0,00	507 518,00		507 518,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	430 000,00	0,00	371 610,00		371 610,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 092 550,00	0,00	1 093 640,00		1 093 640,00
66	Charges financières	1 050,00	0,00	300,00		300,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	7 000,00		7 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00		68 702,28		68 702,28
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**1 111 600,00**	**0,00**	**1 169 642,28**		**1 169 642,28**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*		*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*208 952,16*		*203 330,51*		*203 330,51*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***208 952,16***		***203 330,51***		***203 330,51***
	TOTAL	1 320 552,16	0,00	1 372 972,79		1 372 972,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 372 972,79**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m	1 059 193,99	0,00	1 055 000,00		1 055 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	0,00	2 095,20		2 095,20
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 061 693,99	0,00	1 057 095,20		1 057 095,20
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	1 000,00		1 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**1 061 693,99**	**0,00**	**1 058 095,20**		**1 058 095,20**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*181 495,27*		*304 755,00*		*304 755,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***181 495,27***		***304 755,00***		***304 755,00***
	TOTAL	1 243 189,26	0,00	1 362 850,20		1 362 850,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**10 122,59**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 372 972,79**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**-101 424,49**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	20 500,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	332 000,00		332 000,00
	Total des dépenses d'équipement	20 500,00	0,00	332 000,00		332 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00	0,00	2 900,00		2 900,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			20 000,00		20 000,00
	Total des dépenses financières	4 500,00	0,00	22 900,00		22 900,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**		**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**25 000,00**	**0,00**	**354 900,00**		**354 900,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*181 495,27*		*304 755,00*		*304 755,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***181 495,27***		***304 755,00***		***304 755,00***
	TOTAL	206 495,27	0,00	659 655,00		659 655,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**659 655,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	193 015,19		193 015,19
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	193 015,19		193 015,19
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	975,65		975,65
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	975,65		975,65
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**		**0,00**	**0,00**		**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**193 990,84**		**193 990,84**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*		*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*208 952,16*		*203 330,51*		*203 330,51*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***208 952,16***		***203 330,51***		***203 330,51***
	TOTAL	208 952,16	0,00	397 321,35		397 321,35

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**262 333,65**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**659 655,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**-101 424,49**

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	214 512,00		214 512,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	507 518,00		507 518,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	371 610,00		371 610,00
66	Charges financières	300,00	0,00	300,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	203 330,51	203 330,51
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	68 702,28		68 702,28
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	**1 169 642,28**	**203 330,51**	**1 372 972,79**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 372 972,79**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	262 000,00	262 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	42 755,00	42 755,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	2 900,00	0,00	2 900,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	332 000,00		332 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00		20 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	**354 900,00**	**304 755,00**	**659 655,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**659 655,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 055 000,00		1 055 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 095,20		2 095,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	304 755,00	305 755,00
	Recettes d'exploitation - Total	**1 058 095,20**	**304 755,00**	**1 362 850,20**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**10 122,59**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 372 972,79**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	975,65	0,00	975,65
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	193 015,19	0,00	193 015,19
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		203 330,51	203 330,51
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**193 990,84**	**203 330,51**	**397 321,35**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**262 333,65**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**659 655,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	**622 550,00**	**214 512,00**	
6061	Fournitures non stockables (eau, énéergie..)		2 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	26 000,00	31 200,00	
6066	Carburants		65 000,00	
611	Sous-traitance générale	545 000,00	65 280,00	
6135	Locations mobilières		8 000,00	
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	5 000,00	
61551	Matériel roulant		7 000,00	
6156	Maintenance	28 500,00	20 000,00	
6161	Multirisques		1 132,00	
6236	Catalogues et imprimés		4 750,00	
6237	Publications	12 000,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	2 000,00	
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	2 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	100,00	
63512	Taxes foncières	50,00	50,00	
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**40 000,00**	**507 518,00**	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	40 000,00	433 018,00	
6218	Autre personnel extérieur		31 500,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base		32 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		4 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		5 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		2 000,00	
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	
65	**Autres charges de gestion courante**	**430 000,00**	**371 610,00**	
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	1 500,00	
6542	Créances éteintes	7 000,00	9 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	420 000,00	361 110,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**1 092 550,00**	**1 093 640,00**	
66	**Charges financières (b)(8)**	**1 050,00**	**300,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 050,00	300,00	
6688	Autres		0,00	
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**8 000,00**	**7 000,00**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	6 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles		1 000,00	
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)**		**0,00**	
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)**	**10 000,00**	**68 702,28**	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**1 111 600,00**	**1 169 642,28**	
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	***208 952,16***	***203 330,51***	
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*208 952,16*	*203 330,51*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**208 952,16**	**203 330,51**	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation***		***0,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***208 952,16***	***203 330,51***	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**1 320 552,16**	**1 372 972,79**	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

	+
RESTES A REALISER 2017 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 372 972,79

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**0,00**	
70	**Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise**	**1 059 193,99**	**1 055 000,00**	
706	Prestations de services	1 059 193,99	1 055 000,00	
74	**Subventions d'exploitation**	**2 500,00**	**2 095,20**	
74	Subventions d'exploitation	2 500,00	2 095,20	
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**1 061 693,99**	**1 057 095,20**	
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	
77	**Produits exceptionnels (c)**		**1 000,00**	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**1 061 693,99**	**1 058 095,20**	
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (8)***	***181 495,27***	***304 755,00***	
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice*	*42 754,63*	*42 755,00*	
778	*Autres produits exceptionnels (7)*	*138 740,64*	*262 000,00*	
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)***		***0,00***	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***181 495,27***	***304 755,00***	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 243 189,26**	**1 362 850,20**	

	+	
RESTES A REALISER 2017 (10)		**0,00**
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		**10 122,59**
	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		**1 372 972,79**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**		**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**20 500,00**	**0,00**	
2154	Matériel industriel	15 000,00	0,00	
2188	Autres	5 500,00	0,00	
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**0,00**	
	Opération d'équipement n° 100 (5)		3 000,00	
	Opération d'équipement n° 110 (5)		60 000,00	
	Opération d'équipement n° 120 (5)		250 500,00	
	Opération d'équipement n° 130 (5)		18 500,00	
	Total des dépenses d'équipement	**20 500,00**	**332 000,00**	
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**4 500,00**	**2 900,00**	
1641	Emprunts en euros	4 500,00	2 900,00	
166	Refinancement de dette		0,00	
020	**Dépenses imprévues (investissement)**		**20 000,00**	
020	Dépenses imprévues (investissement)		20 000,00	
	Total des dépenses financières	**4 500,00**	**22 900,00**	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**25 000,00**	**354 900,00**	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (7)***	***181 495,27***	***304 755,00***	
	Reprises sur autofinancement antérieur	***42 754,63***	***42 755,00***	
13911	*Etat et établissements nationaux*	*2 999,00*	*2 999,00*	
13912	*Régions*	*346,00*	*346,00*	
13913	*Départements*	*15 000,00*	*15 000,00*	
13918	*Autres*	*24 409,63*	*24 410,00*	
	Charges transférées	***138 740,64***	***262 000,00***	
1068	*Autres réserves*	*138 740,64*	*262 000,00*	
041	***Opérations patrimoniales (9)***		***0,00***	
166	*Refinancement de dette*		*0,00*	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***181 495,27***	***304 755,00***	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**206 495,27**	**659 655,00**	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**659 655,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**		**0,00**	
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**193 015,19**	
1641	Emprunts en euros		193 015,19	
166	Refinancement de dette		0,00	
20	**Immobilisations incorporelles**		**0,00**	
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	
	Total des recettes d'équipement		**193 015,19**	
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**975,65**	
10222	F.C.T.V.A.		975,65	
	Total des recettes financières		**975,65**	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	
	TOTAL RECETTES REELLES		**193 990,84**	
021	***Virement de la section d'exploitation***		***0,00***	
040	***Opérations d'ordre de transfert entre section (6)***	***208 952,16***	***203 330,51***	
2805	*Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...*	*454,78*	*0,00*	
28128	*Autres terrains*	*136 585,21*	*129 746,97*	
28138	*Autres constructions*	*2 381,90*	*2 381,90*	
28154	*Matériel industriel*	*65 559,92*	*43 081,28*	
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*3 275,36*	*1 941,16*	
28182	*Matériel de transport*		*25 863,00*	
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*694,99*	*316,20*	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***208 952,16***	***203 330,51***	
041	***Opérations patrimoniales (8)***		***0,00***	
1641	*Emprunts en euros*		*0,00*	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***208 952,16***	***203 330,51***	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	**208 952,16**	**397 321,35**	

RESTES A REALISER 2017 (9)	+ **0,00**
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+ **262 333,65**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= **659 655,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100
LIBELLE : MATERIEL ROULANT GPS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	**0,00**	a **0,00**	**3 000,00**	b	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	3 000,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c **0,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-3 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 110
LIBELLE : PAV

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	**0,00**	a **0,00**	**60 000,00**	b	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**		
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	60 000,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-60 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 120
LIBELLE : PAP

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	**0,00**	a **0,00**	**250 500,00**	b	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**250 500,00**		
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	250 500,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		**c 0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-250 500,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 130
LIBELLE : DECHETERIES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	**0,00**	a **0,00**	**18 500,00**	b	b
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**18 500,00**		
2125	Terrains bâtis	0,00	0,00	2 000,00		
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	2 000,00		
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	9 500,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	5 000,00		
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c **0,00**	d **0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**

RESULTAT = (c+d) - (a+b) **Excédent de financement si positif** **Besoin de financement si négatif**	**-18 500,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 885,27									
1641 Emprunts en euros (total)					18 885,27									
MON518976EUR	LA BANQUE POSTALE	20/12/2017		01/05/2018	18 885,27	F		0.92	0.91867		T	C	N	A-1
Total général					18 885,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		18 885,27					2 023,41	140,14	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		18 885,27					2 023,41	140,14	0,00	0,00
MON518976EUR	N	0,00		18 885,27	7,08	F		0.91867	2 023,41	140,14	0,00	0,00
Total général		0,00		18 885,27					2 023,41	140,14	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	18 885,27					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Effet de l'instrument de couverture**								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

-

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 100,00€			24/05/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10	24/05/2017
Linéaire	BACS POUBELLES OU CAISSETTES INDIVIDUELLES A ORDURES MENAGERES	5	24/05/2017
Linéaire	CONTENEURS DE POINTS D APPORTS VOLONTAIRES	7	24/05/2017
Linéaire	DIVERS	15	24/05/2017
Linéaire	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15	24/05/2017
Linéaire	LOGICIELS	3	24/05/2017
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	3	24/05/2017

IV - ANNEXES

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

IV

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitu-tion	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**327 655,00**	**I 327 655,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**2 900,00**	**2 900,00**
1641	Emprunts en euros	2 900,00	2 900,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**324 755,00**	**324 755,00**
10...	**Reprise de dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**
10...	***Reversement de dotations, fonds divers et réserves***	***262 000,00***	***262 000,00***
1068	*Autres réserves*	*262 000,00*	*262 000,00*
139	***Subv. invest. transférées cpte résultat***	***42 755,00***	***42 755,00***
020	**Dépenses imprévues (investissement)**	**20 000,00**	**20 000,00**
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**327 655,00**	**0,00**	**D001 0,00**	**327 655,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	**204 306,16**	**III 204 306,16**
Ressources propres externes de l'année (a)		**975,65**	**975,65**
10222	Dotations, fonds divers et réserves	975,65	975,65
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		**203 330,51**	**203 330,51**
2805	*Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres terrains*	*129 746,97*	*129 746,97*
28138	*Autres constructions*	*2 381,90*	*2 381,90*
28154	*Matériel industriel*	*43 081,28*	*43 081,28*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*1 941,16*	*1 941,16*
28182	*Matériel de transport*	*25 863,00*	*25 863,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*316,20*	*316,20*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**204 306,16**	**0,00**	**262 333,65**	**0,00**	**466 639,81**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**327 655,00**
Ressources propres disponibles	IV	**466 639,81**
Solde	V = IV - II (6)	**+ 138 984,81**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

IV - ANNEXES

IV

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I=A+B+C-D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	**II**	**1 058 095,20**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I/II**	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

-

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

IV

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

IV

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

-

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

-

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**
CHAUFFEUR RIPEUR	N	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				**36 600,19**		
CHAUFFEUR RIPEUR	N	TECH		36 600,19		CDI
TOTAL GENERAL				**36 600,19**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Agent de maîtrise	B	1	12 926,49
Agent de maîtrise Ppal	B	1	15 360,64
Technicien	B	1	15 760,76
Adjoint administratif	C	2	15 330,00
Adjoint administratif	C	1	8 590,26
Adjoint administratif Ppal 1 ère classe	C	1	6 722,64
Adjoint administratif Ppal 2 ème classe	C	2	12 542,00
Adjoint technique	C	35	188 219,00
Adjoint technique	C	9	92 630,65
Adjoint technique Ppal 2 ème classe	C	6	64 935,56
TOTAL GENERAL		**59**	**433 018,00**

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV

C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A ....., le .....
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session .....

A ....., le 28/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

SOMMAIRE

I.Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.17 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.18 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.20 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.21 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.22 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.24 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.25 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.27 A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.28 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.31 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.32 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.33 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
p.34 A6 - Etat des charges transférées	X	
p.35 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.38 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.39 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.40 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.41 B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.42 B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.43 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.44 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.45 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.47 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.48 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.49 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.50 D - Arrêté et signatures	X	